

Communiqué du Conseil Municipal

1er février 2013

Conseil réuni avec deux absents excusés.

CULTURE

Sentier thématique Le Conseil municipal accepte le devis de COM & GRAPH de 1 108 € HT pour 15 000 exemplaires pour renouveler le stock de dépliants du sentier thématique. Cette opération est financée à 89 % par le Conseil Général de l'Isère.

Programme culturel 2013 Le Conseil municipal sollicite les aides du Conseil Régional et du Conseil Général de l'Isère pour le financement de la programmation 2013 de la Maison du Patrimoine qui estime à 4 318 € HT le coût de ces animations.

Signalétique Pour valoriser l'entrée de musée du côté de la Montée de la cure, le Conseil examine deux devis pour création d'un « kakemono ». Il demande à Mme ALBIZZI de les rediscuter. La dépense est de l'ordre de 500€ HT.

ENVIRONNEMENT

Audit sur l'ENS de Larina M. LAJOIE rend compte de l'audit du plan de gestion site de Larina 2008-2012 : les actions programmées sont adaptées au contexte et aux enjeux du site, mais un effort particulier devra être réalisé quant à l'inventaire floristique et faunistique du site, le suivi scientifique de l'évolution des milieux et des espèces sur le long terme, ainsi que l'arborescence du plan et des intitulés des actions à engager.

URBANISME

Numérisation départementale des documents d'urbanisme Le Conseil autorise le Maire à signer une convention pour la numérisation de tous les documents d'urbanisme à l'échelle départementale (POS, PLU, et cartes communales).

Commission AVAP M. le Maire donne lecture du courrier de Mlle Danielle VALLET qui regrette de ne pas avoir été sollicitée pour faire partie de la commission d'Aire de Valorisation du Patrimoine (AVAP), compte tenu du travail qu'elle a fourni pour sauvegarder et défendre le patrimoine et l'environnement de la commune. On peut citer sa lutte pour l'abandon d'un barrage à Loyettes en 1980, l'accompagnement d'un cabinet d'urbanisme lyonnais en 1989 pour répertorier le patrimoine bâti et paysager de la commune en vue de créer la ZPPAUP, une proposition d'aménagement des berges du Rhône entre la Balme et Verna en 1998... M. le Maire reconnaît son investissement, mais explique qu'il n'a pas le choix du nombre de personnes à nommer dans cette commission. Les textes sortis ont donné un cadre très précis des personnes à désigner.

SCOLAIRE

Réforme des rythmes scolaires D'après les derniers textes, la présence des enfants le mercredi matin à l'école est actée, avec récupération sur les autres jours des trois heures que cela représente. L'Etat imposerait aux communes la prise en charge des enfants de 15h45 à 16h30, en proposant des ateliers de loisirs créatifs, sportifs ou culturels. La décision de mettre en place ce dispositif dès septembre 2013 devrait être prise par la commune avant le 31 mars, à moins de demander une dérogation pour report en 2014. Les questions sans réponses sont : comment organiser cela, avec quels personnel et matériel, et pour quel coût ?

Subvention « Faites des arts » Dans le cadre du projet « faites des arts », les classes de maternelle seront initiées à la danse cette année. Le directeur sollicite le financement du transport des enfants au petit théâtre de Chavanoz et à la salle Ninon Vallin de Montalieu, dont le coût s'élève à 256 €, ce que le Conseil municipal accepte.

MATERIEL

Réfrigérateur Le Conseil accepte l'achat d'un matériel neuf pour 149 € chez LECLERC, pour installation dans les locaux de la Maison du Patrimoine.

Informatique Il est urgent de remplacer cinq postes informatiques scolaires vétustes estimés à 3 580 € HT.

Le Conseil autorise le Maire à en passer commande auprès de XBE conseils avec mise en place d'un serveur et des logiciels nécessaires ainsi qu'une demi-journée de formation pour un montant de 1 600 € HT.

De même, pour le remplacement du poste informatique de l'accueil du secrétariat, l'investissement serait de 1 863 € pour le matériel, et 1920 € pour la mise en place d'un serveur, la migration des données, et la réinstallation des logiciels spécifiques.

CCIC

Compétence transfert de voirie M. le Maire annonce que la communauté de communes de l'Isle Crémieu a redéfini sa compétence voirie, en plus de celles préalablement définies et prévoit dorénavant d'assurer l'ensemble des travaux nécessaires au maintien en état des voies transférées, et tous les éléments qui forment ces voies (chaussée, accotements, trottoirs, ouvrages d'art, bandes cyclables, équipements de sécurité). Cela a pour conséquences de modifier le rapport de transfert de charges et redéfinir le montant des charges transférées. Pour 2013 le montant des travaux passerait de 8 083 € à 29 751 €, celui des emplois partiels de 8 426 € à 10 539 €, et l'attribution de compensation (TPU) de 192 044 € à 168 263 €. La recette (TPU) serait moins importante mais les dépenses liées aux travaux de voirie seraient réalisés en totalité par la CCIC. M. le Maire est autorisé à signer cette convention.

TRAVAUX

Sandwicherie Suite au changement de locataire de la sandwicherie, il s'avère que pour pouvoir stocker du matériel à l'étage il faut rénover. Des devis ont été demandés, l'entreprise JLD estime les travaux à 4 492 € HT et CRD Construction à 8 080 € pour une prestation plus complète avec pose d'un plafond amovible, création d'un caisson coupe feu autour d'un conduit de ventilation, isolation, placage, éclairage, peinture, vérification électrique, pose de prises et VMC. Le Conseil retient ce dernier.

Chemin de la Fontaine Deux devis ont été demandés aux entreprises PASSAQUET et AMEDYS pour des travaux de voirie à Bourcieu estimés respectivement à 7 474 € HT et 9 700 € HT. Le premier ne comportant aucun détail, c'est le second qui est retenu pour la reprise du chemin, mise en place d'un concassé et d'un caniveau de récupération des eaux pluviales, avec finition en enrobé.

Scierie Afin de stocker le matériel technique encombrant à l'extérieur du bâtiment, M. EL AMINE soumet au conseil le devis de l'entreprise AMEDYS pour réalisation d'un bardage sur les côtés de l'auvent, avec création de poteaux pour pose d'un grillage avec portillon d'accès, chiffré à 6 226 € HT, que le Conseil municipal accepte.

Stationnement Impasse des Liserons M. Le Maire fait part de la visite d'un riverain qui souhaite qu'une réflexion soit lancée sur le stationnement dans ce secteur, problématique vu le nombre de véhicules. Le Conseil s'engage à étudier cette question.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire est autorisé à encaisser un chèque de 133 € établi par le Sou des écoles en remboursement des cotisations au Comité des Œuvres Sociales que la commune a réglées pour son employée en 2012.
- Afin de rééquilibrer les chapitres du budget 2012, le Conseil municipal autorise un virement de 11 000 € du chapitre 022 « dépenses imprévues » à répartir entre le chapitre 011 « Charges à caractère général » pour 5 000 € et le chapitre 012 « Charges de personnel » pour 7 000 €.
- Le conseil accepte l'embauche de deux stagiaires à la Maison du Patrimoine, de mars à août pour l'une et d'avril à septembre pour l'autre.
- M. le Maire est autorisé à lancer le marché de consultation des opérateurs de télécommunications.

Prochaine réunion : non arrêtée